

## 35

E 2001(E)1976/17/49  
[DoDiS-15145]

*L'Ambassadeur de Suisse au Caire, J.-L. Pahud,  
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

T N° 35 Très confidentiel

Le Caire, 1<sup>er</sup> avril 1959, 21 h 09

Ferhat Abbas ayant manifesté le désir me rencontrer sans indiquer motif, ai préalablement délégué un de mes collaborateurs son domicile privé. Voici en résumé rapport de mon collaborateur sur entretien qu'il vient d'avoir avec prénommé.

Selon Ferhat Abbas, Général de Gaulle a déclaré au cours récente conférence de presse qu'il n'exclut pas possibilité prendre contacts avec FLN. De fait émissaires de second ordre, parlant au nom partie entourage de de Gaulle qui serait favorable à négociations avec Gouvernement provisoire algérien, ont abordé membres dudit Gouvernement au Caire il y a quelques jours. Ferhat Abbas était alors absent, à Tunis. Selon ces émissaires, de Gaulle serait disposé à déléguer officiellement un ou deux de ses ministres pour rencontrer en secret membres Gouvernement provisoire soit en Suisse soit en Espagne. Ferhat Abbas donne préférence à Suisse déclarant qu'il a plus grande confiance dans nos services sécurité ainsi que dans dispositions qu'autorités suisses prendraient pour assurer à cette rencontre secret nécessaire. Devant partir lundi 6 avril pour Inde, il ne sera personnellement pas disponible pour cette rencontre. Il envisage cependant d'y déléguer trois membres son Gouvernement pour lesquels il demande octroi visas quelques jours. S'agit de Boussouf, ministre liaisons générales à Rabat, et de Mohamed Yazid, ministre information, Krim, vice-président Gouvernement et ministre défense, tous deux à Tunis.

Ferhat Abbas a précisé que représentants de Paris viendraient sans mandat officiel de de Gaulle. Il s'agirait de ministres partageant politique personnelle du Général de Gaulle, politique combattue par ministres ultras opposés à toute négociation. Selon Ferhat Abbas, cette rencontre secrète devrait permettre aux deux parties de s'orienter sur leurs positions respectives. Il ne s'agirait donc que d'un contact préliminaire qui, en cas succès, pourrait être suivi d'entretiens caractère officiel et non secret. Ferhat Abbas insiste pour que la plus absolue discrétion soit observée côté suisse sur ce projet et en particulier égard Gouvernement français étant donné opinions divergentes au sein dudit Gouvernement. Il demanda notamment avec insistance qu'ambassade France Berne ne soit saisie de rien. D'autre part, Ferhat Abbas a exprimé espoir qu'autorités suisses soient disposées accorder visas sans discrimination aux trois personnes mentionnés plus haut ou à d'autres membres Gouvernement provisoire qui, selon circonstances, devraient les remplacer dernier moment. Après avoir admis possibilité que visas soient délivrés aux intéressés par nos légations Rabat et Tunis, Ferhat Abbas exprime préférence, dans but réduire risques fuites, que visas soient délivrés au Caire auquel cas il ferait venir ici passeports des intéressés. Ferhat Abbas est même allé jusqu'à dire que pour renforcer secret,



pourrait, moyennant accord autorités suisses, présenter ambassade pour trois prénommés passeports indiquant identités d'emprunt. Si Gouvernement suisse autorisait octroi visas, Ferhat Abbas indiquerait aux émissaires français avant son départ 6 avril qu'il est d'accord avec rencontre en Suisse.

En m'envoyant vos instructions, vous saurais gré me communiquer si estimez opportun que je fais part personnellement votre décision à Ferhat Abbas, entrevue pouvant avoir lieu dans ma résidence privée<sup>1</sup>.

---

1. *La réponse suivante est donnée par télégramme: Pouvez délivrer visas huit jours pour un voyage à personnages mentionnés votre 35 ou leurs remplaçants éventuels. Ne pourrions accepter identités d'emprunt. Vous recommandons lui envoyer votre collaborateur plutôt que de le recevoir vous-même. Faudrait le rendre attentif au risque fuites si personnages en question atterrissent Kloten ou Cointrin où presse toujours à l'affût. Interviendrons cependant administration aéroport si sommes informés à temps de lieu et heure atterrissage sans toutefois pouvoir garantir secret absolu. Nous organiserons surveillance discrète. Cf. le télégramme N° 26 du Département politique à l'Ambassade de Suisse au Caire du 3 avril 1959, non reproduit.*